

Lorsqu'un enseignement d'exploration n'existe pas dans le lycée de secteur, l'élève peut bénéficier d'un secteur élargi pour suivre cet enseignement d'exploration (en fonction de la capacité d'accueil totale du lycée demandé). A partir de l'adresse du responsable légal de l'élève, son secteur de recrutement est élargi à un autre secteur de lycée.

Etablissements publics

Enseignements d'exploration		L'Oisellerie La Couronne	LISA Angoulême	Coulomb Angoulême	M. de Valois Angoulême	G. de Balzac Angoulême	Emile Roux Cognac	Jean Monnet Cognac	Elie Vinet Barbezieux
Sciences économiques et sociales		●	●	●	●	●	●	●	●
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion		●	●	●	●	●	●	●	●
Langue et culture de l'antiquité	Grec				●	●		●	
	Latin		●		●	●	●	●	●
LV3	Italien		●		●	●	LISA		●
	Russe					●			
	Chinois					●			
	Espagnol							●	
Création et activités artistiques	Arts visuels		●		●		●	●	●
	Arts du son		●						
	Arts du spectacle		●						
	Patrimoine				●	●			
Littérature et société			●	●	●	●	●	●	●
Informatique et création numérique			●	●	●	●	●	●	●
Méthodes et pratiques scientifiques			●	●	●	●	●	●	●
Ecologie, agronomie, territoire, développement durable		●							
Santé et social					●		●		M. de Valois
Biotechnologie					●				
Sciences et laboratoire			●	●	●	●	●	●	●
Sciences de l'ingénieur				●			●		●
Création et innovation technologiques				●			●	●	
Éducation physique et sportive									
Arts du cirque									
Création et culture design				●					

● Secteur
Secteurs élargis

● Enseignements d'exploration contingentés

Exemple : un élève du secteur de Guez de Balzac verra son secteur élargi au secteur de Marguerite de Valois pour l'enseignement d'exploration Arts visuels qui n'existe pas au lycée Guez de Balzac et sera donc affecté au lycée Marguerite de Valois.

IL N'Y A DONC PAS DE DEMANDE DE DEROGATION A FORMULER DANS CE CAS.